

DEMANDE D'AUTORISATION DE DEPLACEMENT HORS CIRCONSCRIPTION AU COURS D'UN ARRET DE TRAVAIL MALADIE OU ACCIDENT DU TRAVAIL

A adresser à la MSA au minimum 15 jours avant le départ prévu

MSA POITOU

Service Contrôle Médical 37 rue du Touffenet 86042 POITIERS Cedex

PARTIE A COMPLETER PAR L'ASSURE(E)
☐ Maladie ☐ Accident du travail /Maladie Professionnelle
Actuellement en arrêt de travail duau
Numéro d'immatriculation (NIR) :
Nom, Prénom :
Nationalité (si départ hors du territoire français) :
Adresse temporaire pendant le séjour :
Pays :
Téléphone :
Date de départ :
Date de retour :
Motif du déplacement :
Le
Signature de l'assuré(e)

Tout séjour hors département ou à l'étranger doit faire l'objet d'une demande préalable auprès de la MSA au minimum 15 jours avant le départ. Le versement des indemnités journalières pendant cette période est subordonné à l'accord préalable de la MSA. Joindre également un certificat de non contre-indication médicale.